



Master Droit social

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit social. 2011, Université de Rennes 1. hceres-02041595

HAL Id: hceres-02041595

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041595>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague B

ACADEMIE : RENNES

Etablissement : Université Rennes 1

Demande n° S3MA120000121

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit social

Présentation de la mention

La particularité de la mention « Droit social » est d'être construite sur une structure « tubulaire ». En effet, il n'y a qu'une seule spécialité de master 2 qui est la suite, à la fois logique et unique, du master 1.

Le master commence ainsi par une première année généraliste en droit social qui offre deux parcours : un en formation initiale et l'autre en formation à distance (FOAD). La seconde année organisée sous forme d'une spécialité « Droit du travail et de la protection sociale » est ensuite un approfondissement de la première année. Elle permet également d'accueillir des étudiants en formation continue puisqu'un aménagement de l'emploi du temps est prévu et une possibilité de suivre le master sur deux ans est offerte. Le master 2 est naturellement, plus encore que le master 1, orienté sur la pratique.

Indicateurs

Effectifs constatés	M1 : entre 70 et 80 M2 : environ 25-30
Effectifs attendus	M1 : environ 90 M2 : 30
Taux de réussite	M1 : environ 90 % M2 : 100 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les objectifs de la mention, dont la date de création est récente (2008), sont de décloisonner le droit du travail et le droit de la protection sociale qui, malgré un objet commun, sont souvent traités de manière distincte. En cela, l'appellation « droit social » permet d'englober les deux matières. Les objectifs professionnels sont de former des juristes à la spécialité droit social, cette matière étant d'une particulière complexité et étant affectée de changements constants. La matière doit dès lors faire l'objet d'une spécialisation poussée, afin de préparer les étudiants à être des juristes spécialisés en droit social, capables d'assurer des activités de conseil auprès d'une grande diversité de types de structures (exemple : un audit social).



La mention « Droit social » est l'unique mention consacrée au droit social de l'Université Rennes 1. Il n'y a pas de double emploi avec les mentions « Droit des affaires » et « Droit privé ». La particularité de la mention « Droit social » étant de réunir le droit du travail et le droit de la protection sociale, il existe une réelle spécificité régionale, voire nationale. Par ailleurs, les aspects de formation à distance (en M1) et de formation continue (en M2) sont particulièrement développés.

Les partenariats avec le monde professionnel sont importants et les intervenants praticiens sont très nombreux. L'insertion professionnelle est un souci constant comme peuvent en attester les différents cours et modules prévus à cet effet. Les stages sont systématiques en M2 (au moins deux mois). Une aide à la recherche des stages est prévue. L'équipe pédagogique est à la fois composée d'universitaires et de professionnels. Les responsables sont spécialisés dans le domaine du droit social. La pédagogie est adaptée aux objectifs poursuivis.

- Points forts :
 - Une bonne articulation entre la formation initiale et la formation continue.
 - Une bonne articulation entre le M1 et le M2.
 - Un décloisonnement des composantes du droit social.

- Points faibles :
 - Pas de liens pédagogiques avec d'autres écoles et instituts.
 - Un manque d'ouverture à l'international.
 - Une absence d'orientation recherche.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il est sans doute important de concrétiser la mise en place d'un conseil de perfectionnement, mais aussi de développer la mutualisation en M2.

Appréciation par spécialité

Droit du travail et de la protection sociale

- Présentation de la spécialité :

Les objectifs sont de former les étudiants aux métiers en lien avec le droit social, de manière globalisante (droit du travail et de la protection sociale). Le droit de la santé et le droit de la prévoyance sont également inclus. La spécialité est à vocation exclusivement professionnelle.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	environ 25/30
Effectifs attendus	30
Taux de réussite	100 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Le diplôme est récent. Il est bien construit et l'architecture pédagogique est faite de manière tout à fait satisfaisante parce qu'elle appréhende une diversité importante de thèmes. Le contenu des unités d'enseignement est également satisfaisant et en lien avec les objectifs (l'anglais est prévu pour 30 heures). Les intervenants sont pour moitié des professionnels. La politique en matière de stages est intéressante et prévoit l'alternative du mémoire pour les personnes en formation continue.

Le M2 est très professionnalisant par ses intervenants, l'objet et l'orientation des cours, le stage, les débouchés, etc. L'insertion professionnelle des personnes formées est un objectif constant et est recherchée de multiples manières (exemple. : projets tutorés, études de cas, module d'insertion professionnelle). La place accordée à la formation continue est très intéressante.

Il n'y a cependant aucune formation à la recherche (mis à part une veille juridique). Il serait erroné de croire que la finalité recherche soit sans objet pour un master à finalité professionnelle. En effet, une spécialité recherche doit être professionnalisante et une spécialité professionnelle doit inclure une formation à la recherche. Cela ne veut pas dire une recherche théorique, déconnectée des réalités, mais une formation des étudiants à la réflexion sur des problématiques juridiques complexes (ce que le droit social permet naturellement).

Néanmoins, la formation remplit parfaitement son rôle dans l'aspect professionnalisant. C'est une spécialité très pointue qui offre de réels débouchés aux étudiants dans la région Bretagne et plus largement dans toute la France.

Cependant, les effectifs varient fortement du master 1 (entre 70 et 80 étudiants en comptant à la fois la formation initiale et la formation à distance) et le master 2 (environ 25/30 étudiants en comptant la formation initiale et la formation continue). Dans la mesure où la formation est « tubulaire », on peut s'interroger sur le devenir des étudiants qui ont suivi l'année de master 1 sans intégrer le master 2.

- Points forts :

- La place des intervenants professionnels.
- L'ouverture à la formation continue.
- Une formation englobant tous les aspects du droit social.

- Points faibles :

- La durée du stage trop courte (lorsqu'elle est de deux mois).
- L'absence de conseil de perfectionnement.
- Une absence presque totale de formation à la recherche.



Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable :

- D'allonger des stages inférieurs à 3 mois.
- De mettre l'accent sur certains aspects recherche (par l'organisation, par exemple, d'une journée d'étude à laquelle participeraient les étudiants, ou bien en étoffant le rapport de stage ou en le transformant en mémoire professionnel).
- De préciser, à l'avenir, les modalités aux termes desquelles les étudiants ayant réussi la première année de la mention sont admis à s'inscrire en seconde année, et de donner des informations sur le devenir des étudiants qui, ayant suivi le M1, n'intègrent pas le M2.
- De tisser si possible les liens avec d'autres universités, en particulier à l'étranger.